

Dérives sectaires : la Miviludes et l'Ordre Infirmier signent une convention pour mieux accompagner les infirmiers dans la détection et la prise en charge de patients victimes de dérives sectaires

Alors que la crise sanitaire du Covid et les angoisses qu'elle a pu provoquer ont encore renforcé le risque de dérives sectaires dans le domaine de la santé, l'Ordre des infirmiers a signé ce jour une convention avec la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires pour mieux accompagner et informer les infirmiers face à cet enjeu de santé publique.

Parce que l'infirmier doit prodiguer des soins « attentifs et fondés sur les données acquises de la science » et lutter contre le charlatanisme, comme le rappelle l'article 10 du code de déontologie des infirmiers.

Parce qu'il doit apporter son concours à l'action des pouvoirs publics pour la protection de la santé, et que la lutte contre les dérives sectaires participe pleinement de cette mission.

Et aussi – peut-être surtout – parce que l'on sait grâce à la Miviludes qui le soulignait dans son dernier rapport annuel que les difficultés d'accès aux soins sont un terreau majeur de l'essor des thérapies alternatives. Les infirmiers – seuls professionnels de santé à être présents sur l'ensemble du territoire, exerçant dans la proximité auprès de patients à tous les stades de la vie – peuvent devenir des maillons essentiels de ce combat contre toutes les dérives thérapeutiques et sectaires en santé.

Par l'information, la formation et l'alerte aux infirmiers, le travail commun qu'entament aujourd'hui la Miviludes et l'Ordre doit permettre de tirer tout le bénéfice de ce rôle fondamental de l'infirmier auprès de ses patients – et de faire du lien patients-infirmiers une arme importante contre les dérives sectaires.

« Les infirmiers sont les seuls professionnels de santé présents partout sur le territoire – s'il y a des déserts médicaux, il n'y a pas de déserts infirmiers. Par notre exercice dans la proximité, par la variété des lieux d'exercice ou par les visites à domicile, par le fait que l'infirmier puisse intervenir sur des patients à tous les stades de la vie, la profession infirmière offre une vraie connaissance de la vie réelle des patients que nous soignons. Je me félicite donc de la signature de cette convention, qui permettra d'accompagner les infirmiers dans leur engagement quotidien auprès des patients, en les aidant à identifier plus facilement et à mieux prendre en charge les patients victimes de dérives sectaires – et à faire de ce lien patients-infirmiers une arme importante contre ces dérives. »

Patrick Chamboredon, président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

CONTACT PRESSE

Grégory CAUMES - Ordre National des Infirmiers : gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr

